

Classe relais

La suppression d’une subvention de l’État met en danger sa survie

PAR L’ÉQUIPE ENSEIGNANTE DE LA CLASSE RELAIS

La classe relais est une structure de l’Éducation nationale et de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Nous sommes une équipe enseignante constituée d’un professeur spécialisé du 1er degré, coordonnateur de la structure à temps plein, d’un professeur de lettres modernes du 2nd degré, présent à mi-temps, et de professeurs d’histoire, d’anglais, d’EPS et d’arts plastiques du 2nd degré qui interviennent respectivement 2h chacun par semaine. Un éducateur de la PJJ est également présent à mi-temps.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les collèges de la Sarthe pour accueillir des jeunes de 11 à 16 ans en rupture avec le système scolaire traditionnel. Pour ce faire, nous sommes actuellement installés dans une maison individuelle près de la gare du Mans. En effet, ces élèves, pour la plupart déscolarisés, ont besoin d’un accueil spécifique (pour une reconstruction de leur confiance perdue en l’Adulte entre autre) et d’un lieu « non scolaire » (à savoir : coupé spatialement de l’institution). Cette maison est le gage de notre indépendance et permet de recevoir des jeunes marginalisés dans leurs collèges d’origine. Certains d’entre eux ne vont plus en cours depuis des mois mais assument des déplacements parfois longs pour venir jusqu’à nous, trouvant dans cette maison une prise en charge individualisée et un lieu intimiste où se ressourcer (maximum 12 élèves par session pour une durée de 3 mois).

Malheureusement, ces conditions de travail, portées par notre projet d’établissement, se voient mises à mal, faute d’un budget suffisant (l’État nous privant d’une subvention de 3 000 €). C’est pour cette raison que d’ici à fin décembre 2010, nous quitterons cette maison individuelle pour rejoindre le collège Maroc-Huchepie, dont nous dépendons administrativement.

Outre le fait que les élèves accueillis rencontreront des difficultés pour rejoindre nos nouveaux locaux excentrés, nous redoutons, par la même occasion, des suppressions de postes d’enseignants, voir une sup-

pression pure et simple de la structure pour la rentrée 2011. Avec moins de moyens, nous ne serions plus en mesure d’aider équitablement tous les collèges du département, comme les instructions officielles le préconisent.

La classe relais de la Sarthe agit sur le pan de la prévention et enregistre de bons résultats en matière de réintégration scolaire. Nous sommes une soupape à bon nombre de situations compliquées à gérer pour les collèges : si nous disparaissions, ces élèves (et leurs familles) déjà stigmatisés et en rupture avec l’institution ne s’en trouveront que davantage isolés, dépourvus d’un soutien individualisé et de solutions concrètes pour leur avenir.

“Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.”

...Et le service public n’y est pas pour rien.

Le Service Public rend de grands services ?

Rendez-lui service à votre tour !

En lui déclarant votre fierté (d’en faire partie) ou votre attachement (de citoyen), par tous les moyens que vous souhaitez : mot de soutien, anecdotes, commentaires, photos ou vidéo...

Témoignez sur :

www.facebook.com/fiers.du.service.public ou sur www.fiers-du-service-public.fr

Campagne nationale de contributions citoyennes pour le Service Public, à l’initiative de la FSU (voir au dos).



F.S.U.

Le service public, on l’aime, on le défend

SECOND DEGRÉ 72
2 rue Paul Ligneul
72000 Le Mans
Tél : 02.43.28.69.58
Fax : 02.43.23.33.73
site internet : <http://snes72.org>
mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1
Livret de compétences : une vraie mauvaise idée	p. 2
Brèves de CTPD : ils ont osé le dire	p. 3
Déclaration au CTPD du 30 novembre 2010	p. 4
Compte rendu du CTPD	p. 5
Stagiaires : des conditions de travail déplorables	p. 6
CHSE : une instance trop souvent méconnue	p. 7
Classe relais	p. 8

Directeur de la publication : Ivan Gâche - CPPAP n°1014 S 07091 - ISSN 1284-4489 Imprimé par nos soins - 14 décembre 2010

STAGE AED

MARDI 25 JANVIER 2011
de 14 h à 17 h

Maison des associations

Pensez à faire vos demandes d’autorisation d’absence avant les vacances

Dispensé de timbrage
Le Mans CTC
Déposé le 14/12/2010

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

L’ÉDITO

Prime de Noël : Des Recteurs encore plus riches et encore plus obéissants

PAR LIONEL QUESNE

Un décret, paru au Journal officiel du 16/11/2010*, met en place une « indemnité de responsabilité » pour les Recteurs. Cette indemnité comprend deux volets, une part « fonctionnelle » et une part variable.

- La part fonctionnelle, versée à tous les Recteurs, sera de 15 200 € (non, nous n’avons pas fait d’erreur de frappe !)
- La part variable sera déterminée en fonction « de la manière de servir et de la réalisation des objectifs qui leur ont été assignés » et le maximum sera de 6 840 €.

En clair, un Recteur qui se contente d’appliquer les directives ministérielles sur les suppressions de postes ne percevra « que » 15 200 €.

Celui qui appliquera cette politique avec un zèle tout particulier et qui nous expliquera vaillamment que ces suppressions de postes n’auront aucun effet, ni sur les résultats des élèves ni sur nos conditions de travail, celui-là, sera spécialement récompensé et percevra 22 040 €.

A ceux qui seraient sottement scandalisés par ce procédé nous ne pouvons que répondre qu’il faut bien rémunérer grassement les sales boulots, sinon il n’y aurait personne pour les faire !

Blague à part, l’existence de ces primes et leurs

montants exorbitants indiquent qu’au sein même de la haute administration l’ampleur prise par la politique de casse du service public commence à provoquer des réticences qu’il faut surmonter par tous les moyens, y compris les plus bas. Elles sont à rapprocher des 2000 € accordés cette année à ceux qui auront été tuteurs. Cette somme (faramineuse au regard de nos salaires) est, elle aussi, à la hauteur des rejet provoqués dans notre profession par la suppression des IUFM et d’une réelle année de stage. (voir article P. 6)

Faut-il y voir un motif supplémentaire d’écœurement ou le signe que cette politique atteint ses limites ? Les optimistes pencheront pour la seconde proposition. Les pessimistes se diront que le pire est toujours à venir et se demanderont qui, après les Recteurs, sera appelé à rentrer dans ce triste jeu . Les Inspecteurs d’académie ? Les chefs d’établissements ? Les enseignants eux-mêmes ? Cette interrogation n’est pas sans fondement quand on observe la logique de l’évaluation par objectifs et par compétences (voir article p. 2) et quand on voit l’empressement que mettent parfois I.A et principaux à défendre l’indéfendable. (voir article p. 3)

* Décret n° 2010-1405 du 12 novembre 2010 portant création d’une indemnité de responsabilité attribuée aux recteurs d’académie

Le livret de compétences

Une vraie mauvaise idée

PAR IVAN GÂCHE

Généralisé à la rentrée 2010 au collège, le livret de compétences sanctionnera l’acquisition du socle commun. Derrière cette « usine à cases », se cache en réalité, une négation du savoir, un accroissement des inégalités entre élèves et un bouleversement de nos pratiques, le tout masqué par un discours pédagogique parfois généreux et moderniste. Le livret de compétences vise purement et simplement à soumettre l’enseignement au besoin d’une économie capitaliste en crise.

Une approche ni récente ni originale

En 1983, Reagan, constatant une baisse du niveau des élèves américains dans les évaluations nationales et internationales, commande un rapport évaluant la qualité de l’enseignement et de l’apprentissage aux États-Unis. Ce rapport, qui rend en partie les profs responsables de l’échec scolaire, va conduire le gouvernement américain à recentrer l’enseignement sur les fondamentaux : math, sciences et anglais et à mettre en place une obligation de résultats pour les élèves et surtout pour les profs (obligation de faire progresser les élèves dans les compétences de base). Un système de sanctions et de récompenses est établi pour les établissements et pour les profs. Cette école « efficace » (Rapport Coleman) s’est appuyée sur les travaux des années 70 selon lesquels il n’est pas nécessaire d’augmenter les ressources des établissements car la réussite des élèves dépend non des ressources mais de l’origine sociale de la famille, de la qualité de management des établissements et de la qualité du « leadership pédagogique des enseignants ».

L’utilisation d’une batterie de standards¹ à atteindre par les enseignants doit permettre de déterminer les performances des enseignants et des élèves. Les conséquences sont désastreuses : pression accrue sur les élèves, les profs et les familles; renforcement de l’exclusion et de la ségrégation, effet démoralisant sur la profession enseignante.

A partir du milieu des années 1980, les États-Unis vont faire pression pour que

l’OCDE oblige les pays membres à adopter des systèmes d’évaluation de type NAEP. Une kyrielle de comparaisons internationales vont voir le jour dont les études PISA² qui sont largement inspirées du NAEP.

Après la stratégie de Lisbonne, qui a assigné aux pays de l’union européenne en mars 2000 l’objectif de « *devenir l’économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* », la France décide que l’évaluation des acquis des élèves se ferait en terme de compétences. Elle définit le socle commun en s’inspirant largement des compétences de base établies par l’OCDE et l’Union Européenne. Pour rendre plus présentable le socle de compétences, la France a ajouté *la culture humaniste*, transformé la flexibilité et adaptabilité en *compétences sociales et civiques* et l’esprit d’entreprise en *autonomie et initiative*.

Pourquoi le Snes est-il opposé au socle commun ?

Le socle est d’abord défini par un périmètre limitatif, excluant un certain nombre de disciplines jugées non utiles. L’élève n’est plus qu’un travailleur en formation qui devra maîtriser un certain nombre de compétences pour survivre et éventuellement trouver un emploi.

Le socle s’appuie sur une conception linéaire et cumulative du savoir à travers l’image de la construction d’une maison à l’aide de briques. Il part du postulat qu’il existe des notions de base facilement définissables, sur lesquelles s’appuient les autres apprentissages : l’élève apprendrait marche après marche, par empilement de connaissances bien distinctes, sans oublier celles acquises précédemment. Ce modèle peut paraître logique et de « bon sens », mais de nombreuses études ont montré que l’apprentissage ne se fait pas de manière linéaire et que l’on n’apprend pas obligatoirement du plus simple au plus compliqué.

Enfin, le socle commun peut se révéler très vite un outil de tri des élèves. Les élèves en difficulté sur les éléments du socle se voient proposer un programme d’aide uniquement pour acquérir les compétences du socle commun (Projet Per-

sonnel de Réussite Educative), l’idée étant celle d’une remédiation par répétition. Cette piste, déjà tant de fois explorée, a fait la preuve de son inefficacité comme solution globale à des difficultés scolaires profondes.

Au final, ces trois éléments concourent à remettre en cause l’exigence d’une culture large, ouverte, commune et garantie à tous.

Le socle commun, relevant de conceptions rétrogrades de la construction des connaissances et des compétences, aggrave de façon structurelle les discriminations déjà existantes et les difficultés scolaires, tourne le dos à la démocratisation de l’accès au baccalauréat et aux qualifications de haut niveau du fait d’un enseignement à deux vitesses : le socle commun pour les élèves éloignés des codes culturels dominants, les hautes études pour les enfants d’une élite sociale soucieuse d’assurer sa reproduction sans trop de renouvellement.

La question de l’épanouissement personnel est reléguée au statut de supplément d’âme, à l’héritage de la naissance et à l’initiative privée, comme si tout cela ne relevait plus de l’école.

A qui profite le socle commun ?

Le concept de compétence est directement importé du monde de l’entreprise, et, selon l’aveu de ses promoteurs même, il procède d’une pression des entreprises pour faire prendre en charge par les systèmes éducatifs une formation qui leur demandait du temps et de l’argent. Dans ce contexte, l’approche par compétences, outre qu’elle donne un cadre conceptuel commun à l’enseignement et au monde de l’entreprise, a pour fonction de résoudre la contradiction entre un enseignement « unique » pour tous les élèves jusqu’à 12, 14 ou 16 ans selon les pays, et un marché du travail fortement – et de plus en plus – polarisé. En effet, sous le vocable de « société de la connaissance » promu par le Parlement européen, se cache en réalité une économie dont les besoins sont répartis en une part d’emplois très hautement qualifiés et une masse de travailleurs peu formés mais adaptables, flexibles et « souples ». Dans les 25 pays de l’UE le nombre d’emplois de ce type devrait passer de 8,6% en 1996 à 11,8% en 2015. Accroître la mise en concurrence

Comité Hygiène et Sécurité d’Établissement

Une instance trop souvent méconnue

PAR DANIEL CARTEREAU

Cette instance est obligatoire dans chaque établissement, le projet d’orientation académique en matière d’hygiène et sécurité au travail (H.S.T) pour 2010-2011 le rappelle :

« Sa mise en œuvre relève de la responsabilité du chef de service, d’établissement du second degré ou de l’inspecteur de circonscription du 1er degré en application de l’article 48 et décret N° 82-453 du 28 mai 1982 modifié »

« Assurer la sécurité, protéger la santé physique et mentale des personnels, font partie des priorités qui doivent être intégrées dans la politique générale des établissements et des services, dans l’ensemble de leurs activités et à tous les niveaux de leur encadrement. Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels.
- des actions d’information et de formation.
- une organisation et des moyens adaptés. »

Il est rappelé que dans chaque structure doit être mis en place :

- une Commission Hygiène et Sécurité dont le compte rendu doit être transmis à l’A.C.M.O. (agent chargé de la mise en œuvre) départemental.
- Un A.C.M.O.-HST (inscrit au plan de formation).
- Un document unique tenu à jour au moins annuellement, trans-

crivant l’évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (obligatoire depuis novembre 2002).

- Un registre d’hygiène et sécurité accessible aux personnels et aux usagers ainsi qu’un affichage signalant sa présence afin que toute personne puisse y inscrire le dysfonctionnement qu’elle a rencontré.
- La mise en place du plan particulier de mise en sureté (P.P.M.S.) face aux risques majeurs (si concerné par danger particulier).

Le CHSA s’est réuni le 9 décembre 2010, le CHSD de la Sarthe se réunit le 5 janvier 2011. Vous avez la possibilité de consulter les comptes-rendus des CHSA et CHSD sur le site du rectorat et sur le site de l’I.A. de la Sarthe dans la rubrique « personnel et recrutement/ informations pratiques/ hygiène et sécurité-conditions de travail », mais aussi sur le site du Snes.

Qu’en est-il de la CHS de votre établissement ?

Connaissez-vous l’ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la sécurité) de votre établissement ? La Commission Hygiène et Sécurité de l’Etablissement se réunit-elle 2 fois par an minimum ? Avez-vous connaissance des représentants qui y siègent ? Avez-vous connaissance du « document unique » dans votre établissement ? Existe-t-il ? Le compte-rendu de la CHSE est-il communiqué aux personnels ?

Avez-vous connaissance de problèmes d’hygiène et sécurité non résolus dans votre établissement ou à proximité ? Des représentants SNES siègent au Comité Hygiène et Sécurité Départemental 72 au titre de la FSU, n’hésitez pas à les contacter par l’intermédiaire de la section départementale, pour les informer ou pour demande de conseils.

Au niveau national, Le protocole d’accord sur la santé et la sécurité dans la fonction publique, signé par les organisations syndicales (sauf une) et l’employeur public le 20 novembre 2009, prévoit notamment l’élargissement du champ de compétence des comités hygiène et sécurité (CHS) aux conditions de travail en les transformant en CHSCT. La loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social institue dans toutes les administrations et dans tous les établissements publics de l’état les comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

C’est à nous tous qu’il appartient de les faire vivre.

INFO : La Sarthe et la Mayenne ont depuis le mois de Mai un médecin de prévention basé dans la Sarthe. Docteur Jean-Michel Freneaux Inspection Académique - Le Mans Tél. : 02 43 61 58 94 Mél : jfreneaux2@ac-nantes.fr

1 - Évaluations élaborées par le National Assessment of Educational Progress (NAEP)

2 - PISA : Programme for International Student Assessment

Des conditions d’enseignement déplorables

PAR ARIANE HENRY

Au mois d’avril 2010, les professeurs du lycée Malraux ont adressé une lettre pétition au Recteur indiquant leur refus d’être tuteur et le soutien collectif aux collègues qui auraient pu être réquisitionnés. Ce courrier exprimait un désaccord profond face aux nouvelles conditions d’entrée dans le métier des professeurs stagiaires à la rentrée 2010. Les enseignants ont réaffirmé leur position au CA du 30/11 et ont de nouveau transmis un courrier signé au Recteur. Avant les vacances de la Toussaint, des collègues qui avaient pourtant clairement exprimé leur refus, ont reçu un courrier de désignation. De surcroît, face à la pénurie de professeurs volontaires, des aides-inspecteurs ont été désignés pour encadrer 6 stagiaires ! Ces tentatives montrent que le Rectorat est réellement en difficulté.

Le SNES départemental et académique a soutenu l’initiative menée à Malraux en intervenant fermement auprès du Rectorat. À l’issue de la rencontre, Monsieur Chaix a déclaré que, malgré les courriers qu’il venait de faire parvenir, il n’obligerait pas les collègues à remplir la fonction de tuteur. Malgré cette avancée, ce que nous craignons s’est produit. Les témoignages des stagiaires des établissements de la Sarthe convergent : temps de travail inhumain, préparation dans l’urgence des cours, manque de temps pour se remettre d’expériences complexes. Pour les rares professeurs qui se sont portés volontaires pour accompagner les stagiaires (ou qui ont accepté sous les pressions), tout concourt à une fonction de tutorat dégradée : les horaires trop lourds des jeunes collègues, des établissements d’exercice

différents, voire même parfois des disciplines différentes ! Par ailleurs, la formation à l’IUFM s’est notablement réduite ce qui complique la prise de fonction : une journée seulement, contre deux auparavant. Ce temps de formation s’ajoute au temps d’enseignement, ce qui vient encore alourdir la charge de travail. Comme si cela n’était pas suffisant, les formateurs exigent, dans certaines disciplines, ou pour valider les compétences informatiques, du travail à la maison ! Les professeurs stagiaires nous ont fait part de leur fatigue très élevée et de leur inquiétude au travail, certains ont déjà fait des malaises. Il y a des démissions. Dans l’intérêt des élèves, assurer aux jeunes collègues une entrée de qualité dans le métier est indispensable : enseigner à la jeunesse n’est pas et ne pourra jamais être une tâche d’exécution, les évolutions sociales rendent de plus en plus complexe la formation du citoyen. Pour toutes ces raisons, les enseignants du lycée Malraux ont demandé au Recteur la remise en place du temps de service des stagiaires, qui prévalait auparavant, à savoir 6 h d’enseignement au maximum et deux journées de formation, par semaine. Enfin, la circulaire 2010-102 du 13/07/10 et la convention-cadre de juillet 2010, fixant les principes de l’accueil des étudiants dans les établissements du second degré, conforte les inquiétudes. Les étudiants en master 2 effectueront un stage en responsabilité. Cela signifie que pendant 3 à 4 semaines, l’étudiant sera seul face à une classe qui auparavant était habitué à son professeur, sans y avoir été vraiment préparé. Espérons pour les

élèves qu’il ne remplacera pas un professeur débutant ! Un stage en responsabilité ne peut être effectué que par un professeur qui a été reconnu apte à enseigner après réussite au concours. Par ailleurs, le professeur remplacé sera mis à disposition du chef d’établissement. L’équipe de Malraux s’est déclarée attentive à l’utilisation de ce temps libéré. Des formateurs en master nous ont informés de la désorganisation des cours à l’université : ils découvrent au compte goutte leurs missions. Les étudiants sont eux aussi surmenés : rapports de stage, concours à préparer, diplôme à obtenir.



Pour M. Roy, Inspecteur d’académie de la Sarthe, le gouvernement ne peut pas revenir sur le principe du non-remplacement d’un enseignant sur deux qui part à la retraite car le budget de l’État ne le permet pas. Mais, pour les banques responsables de la crise, 351 milliards de fonds publics, c’est possible !

de ces salariés est un des objectifs du patronat. Conclusion empruntée à un consultant britannique, dans un rapport pour la Commission européenne : « De l’augmentation de l’offre de ces compétences-là résultera une baisse des salaires réels pour tous les travailleurs qui en disposaient déjà ». Plus largement, la validation – locale - de compétences ayant aussi pour effet de faire voler en éclat l’existence de diplômes – nationaux – sur lesquels se fondent les conventions collectives et les grilles de salaires, c’est l’ensemble du monde du travail qui est visé. En 2001, l’OCDE déduisait du raisonnement précédent que, comme « tous n’embrasseront pas une carrière dans le dynamique secteur de la nouvelle économie (...), les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin ». Avec le socle commun, nous y sommes.

Livret personnel de compétences : Pas d’urgence ! Pour un moratoire

Pour toutes ces raisons, le Snes appelle les collègues à ne pas renseigner ce livret maintenant ni au 2e trimestre. Il interpelle le ministre pour lui signifier que les enseignants refusent d’intégrer le livret dans leur pratique d’évaluation et lui demander un moratoire sur la mise en place d’une approche dont la pertinence reste à démontrer. Si le ministre persiste dans son entêtement, le Snes appellera alors les collègues à valider, par principe, le livret de compétences pour tous les élèves en validant tous les items en fin d’année (afin de ne pénaliser aucun élève pour le DNB tout en décrédibilisant l’idée même de socle). Bibliographie : Romuald Normand, Intervention lors du stage national du Snes du 3 décembre 2009 : « Approche et évaluation par compétences dans le système éducatif » La position du Snes et ses propositions : Socle commun – Culture commune Nico Hirtt, L’approche par compétences : une mystification pédagogique, L’école démocratique, n°39, septembre 2009. Magali Laumenerch et Samuel Dumoulin - « Plongée dans l’enseignement par « compétences » Révolution copernicienne ou restauration conservatrice ? » - Site académique du S3 Lille

Brèves de C.T.P.D. Ils ont osé le dire

PAR IVAN GÂCHE ET LIONEL QUESNE

Un Comité Technique Paritaire départemental (C.T.P.D.) réunit des représentants du personnel, sur la base de la représentativité de chaque syndicat, et des représentants de l’Administration, I.A. en tête, suivi, entre autres, par six chefs d’établissements. Nous supposons depuis longtemps que ceux-ci étaient triés sur le volet en raison de leur loyauté indéfectible à la cause ministérielle. Nous en avons eu la confirmation le 30 novembre dernier.

Alors que nous interpellions l’Inspecteur d’académie sur les conditions épouvantables d’entrée dans le métier réservées depuis cette année à nos collègues stagiaires, et tout particulièrement sur le sacrifice de la formation initiale, une Principale d’un collège du centre ville manceau est montée au créneau, sur sollicitation de son supérieur hiérarchique, en déclarant : « il m’a été donné d’inspecter dans mon établissement une jeune stagiaire, et bien je puis vous dire que je n’avais vu une enseignante aussi bien formée et maîtrisant aussi bien les techniques pédagogiques. » Elle avait osé ! En dehors du fait que nous apprenions, tout à trac, que dans le nouveau dispositif de titularisation, les chefs d’établissements seraient à même de procéder à des inspections (ah bon !), nous découvrons une personne prête à nier les plus élémentaires des évidences. Les stagiaires que nous avons rencontrés fin septembre désemparés pour avoir été lancés dans une salle de classe sans aucune formation, exténués par leurs dix-huit heures de cours sur de très nombreux niveaux d’enseignement ? Foutaises, dit-elle, cette réforme est la meilleure des choses qui soit jamais arrivée à la profession ! Mais quel démon peut bien pousser à défendre l’indéfendable ? Un goût irrépressible pour les courbettes ? Un savant calcul de ses intérêts personnels ? Mais nous n’étions pas au bout de notre stupeur. Après avoir laissé un bon bout de

temps sa porte-flingue essayer le contre-feu syndical, l’IA a cru utile d’ajouter : « les enseignants en difficulté, ont les connaît, car ils nous sont signalés par les chefs d’établissements. Et bien parmi ceux-là ne figure aucun stagiaire ! » Autrement dit « les stagiaires sans formation sont bien meilleurs que les titulaires formés et expérimentés ». Il avait osé ! Une petite dernière ? La dernière dotation horaire globale a, une fois encore, diminué les heures-postes et augmenté le volume des HSE. Une partie de ces HSE est dédiée à une hypothétique aide aux élèves en difficulté. Si l’on décrypte la logique de l’IA, cela signifie que les enseignants qui tiennent à la réussite de leurs élèves doivent accepter un nombre important d’heures supplémentaires. Et ceux qui n’en prennent pas sont donc de mauvais professeurs. Alors que nous dénoncions cette ignominieuse culpabilisation de notre profession sommée d’accroître sa charge de travail alors que les moyens structurels dévolus à un enseignement de qualité sont impitoyablement sacrifiés, un Principal des quartiers sud du Mans est intervenu pour nous assurer que « les heures supplémentaires n’entraînent aucun surcroît de fatigue quand elles correspondent à un souci de cohérence pédagogique ». Miracle ! Il avait inventé le concept du travail indolore ! Ils osent tout... Moyennant quoi on peut purement et simplement supprimer la Cessation Progressive d’Activité (CPA). Puisque notre métier n’est pas pénible ! On peut donc allègrement l’exercer jusqu’à 67 ans ! Ce suprême bras d’honneur doit, si besoin était, nous pousser, à réaffirmer constamment et par tous les moyens possibles notre rejet de la contre-réforme des retraites et à peser pour qu’en 2012 notre exigence d’une réforme juste et efficace figure dans les programmes électoraux.

Déclaration du Snes-Fsu

Ce CTPD est essentiellement consacré au bilan de la rentrée 2010 et, malheureusement, en cette matière, nous n'avons rien à retrancher du jugement que nous portons au moment de la préparation de cette rentrée, au CTPD du 1er avril 2010. Le temps étant compté, nous ne reviendrons pas sur les pertes sèches en nombre de postes qui se cachaient sous l'appellation de transformations et les installations de stagiaires sur des blocs de 18 heures. Nous annonçons que cela aurait pour conséquences des classes plus chargées, des conditions de travail et de remplacements dégradées Tout cela est largement confirmé depuis septembre.

Par contre, nous avons des choses à ajouter et elles n'embellissent pas le tableau. Elles tiennent au sentiment de lassitude et de démobilisation consécutif aux marques répétées de mépris envers la profession qui s'est installé dans les salles des professeurs.

Commençons par la lassitude. Elle atteint son maximum avec les stagiaires. Et là le terme de lassitude est un euphémisme car il serait plus juste de parler d'une grande fatigue. Dès le mois de septembre nous avons rencontré ces stagiaires et nous avons vu des collègues littéralement exténués par les effroyables conditions d'entrée dans le métier qui leur sont réservées, en particulier dans notre académie : 18 heures de services sur quatre jours avec tout à découvrir et une multitude de niveaux différents dont des classes d'examen. Nous savions que cela serait dur mais, même nous, ne nous attendions à trouver des jeunes gens, pourtant dynamiques, volontaires et enthousiastes dans un tel état d'usure physique. D'ailleurs deux d'entre eux avaient déjà démissionné alors que la formation IUFM, le plus souvent organisée à Nantes, n'avait pas encore débuté. Qu'en est-il aujourd'hui ? Combien sont-ils à avoir du renoncer à une profession qu'ils aspiraient pourtant sincèrement à exercer ? Cette situation est intolérable et nous vous demandons solennellement, Monsieur l'Inspecteur d'académie que des solutions soient immédiatement trouvées pour améliorer les conditions de travail et de formation de ces jeunes collègues.

Mais la lassitude peut prendre un visage plus discret mais tout autant réel. Elle tient par exemple à l'inflation du nombre des compléments de service : pas moins de 6 pages dans les documents préparatoire à ce CTPD ! Comment voulez-vous dans ces conditions que les collègues s'investissent dans des projets et dans la vie des établissements. Pour beaucoup d'entre nous c'est le sens même du métier et les raisons pour lesquelles nous y sommes attachés qui s'évanouissent peu à peu.

Dans le même ordre d'idée, la lassitude et la démobilisation viennent également de la multiplication des injonctions à effectuer des actes pédagogiquement absurdes. Cela a commencé avec la note de vie scolaire puis ont suivi la validation du niveau A2 en langue, du B2i et de l'épreuve d'histoire des arts, purs moments de mascarade, compte-tenu du flou des cadrages nationaux et de la fantaisie des procédures locales. Aujourd'hui ces prolégomènes sont couronnés par la mise en place du livret individuel de compétence. Le Snes-FSU dénonce ce dispositif et il en a relevé à plusieurs reprises l'absence de pertinence, voire la dangerosité : vision parcellaires des tâches, reculs des savoirs à enseigner, segmentation des acquisitions qui empêche de donner du sens aux apprentissages, formatages des individus à une norme comportementale... Il ne peut accepter une telle transformation du collège qui tourne le dos à la démocratisation de l'accès au baccalauréat et aux qualifications de haut niveau du fait d'un enseignement à deux vitesses : le socle commun pour les élèves éloignés des codes culturels dominants, les hautes études pour les enfants d'une élite sociale soucieuse d'assurer sa reproduction sans trop de renouvellement.

Mais au delà de cela, le Snes-Fsu estime que l'évaluation par compétences remet en question la reconnaissance même du Diplôme, seule garante, en France, d'une grille salariale collective. La gestion par compétences intéresse le patronat car elle permet d'individualiser à l'extrême les situations et de tirer ainsi les salaires vers le bas.

Aussi le SNES 72 relaiera-t-il l'appel du

Snes national à ne pas renseigner ce livret, ni maintenant ni au 2ème trimestre, en espérant que le Ministre accepte d'ici la fin de l'année un débat sur la pertinence du livret.

La lassitude vient enfin de la succession des simulacres de consultations au cours desquelles leur parole n'est en définitive jamais prise en compte. La dernière en date concerne les rythmes scolaires. Pourquoi reparle-t-on aujourd'hui des rythmes scolaires ? Parce qu'en 2008 le chef de l'Etat a décidé seul, contre l'avis même de son ministre de l'Education de l'époque, si l'on en croit ce dernier, qu'il fallait de toute urgence en finir avec les cours du samedi matin dans le premier degré. Moyennant quoi les cours et les programmes inchangés se sont retrouvés concentrés sur quatre jours. Les dégâts ont été tels que des institutions aussi vénérables que l'Académie de médecine ont du publier dès le printemps 2010 un rapport établissant ce que toute personne un peu sensée subodorait à savoir que cette nouvelle organisation de la semaine scolaire ne respectait absolument pas les rythmes de l'enfant et qu'elle lui était néfaste.

Avant même cette nouvelle « grande consultation » des voix plus que qualifiées pour prendre la parole se sont donc déjà faites entendre et si ce gouvernement était vraiment à l'écoute de la nation, il aurait déjà du faire marche arrière.

Ceci aurait tendance à nous laisser dubitatif quant à la véracité de son désir de prendre avis et d'en tirer les conséquences qui s'imposent dans l'intérêt de l'enfant. Et ce doute ne peut être que renforcé lorsque l'on considère l'ensemble de la politique éducative menée depuis 2007. Entre cette date et aujourd'hui, plus de 80 000 postes ont été supprimés dans l'Education nationale. Qui pourrait croire que ces décisions ont été prises en pensant à l'intérêt de l'enfant ?

Le doute quant à la bonne foi des intentions est tel qu'on en vient même à penser que, derrière cette attention aux rythmes scolaires se dissimulent même une tentative pour supprimer encore plus de postes. L'expérimentation maladroite

ement nommée « cours le matin, sport l'après midi » ne laisse-t-elle pas en effet entrevoir qu'il serait finalement possible à terme d'externaliser les activités sportives et culturel de l'après midi voire de les laisser entièrement à la charge des familles. Ce serait autant d'économie pour l'Etat qui calquerait ainsi l'organisation scolaire française sur le modèle allemand... au moment où l'Allemagne en dresse un bilan plutôt négatif.

Alors dans ce contexte on peut toujours formuler des vœux qui n'ont d'ailleurs rien de bien nouveau, ayant été énoncés il y a plus de quarante ans pour certains. On peut ainsi réaffirmer après tant d'autres qu'il serait préférable que l'année scolaire observe une alternance de 7 semaines de cours suivies de 2 semaines de vacances. Mais y avait-il besoin d'une « grande consultation sur les rythmes scolaires » pour découvrir cela ? Ce gouvernement aura-t-il le courage d'affronter les lobbies économiques du tourisme pour imposer un dispositif dont ils sont déjà venus à bout à plusieurs reprises ?

Enfin, et c'est une nouveauté, ce CTPD de novembre doit également aborder la question de la préparation de la prochaine rentrée. Ce que nous en savons pour le moment c'est que le prochain budget annonce encore 16 000 suppressions de postes pour l'an prochain et ce rythme devrait se poursuivre jusqu'en 2013. Avec de telles données, il y a malheureusement fort à parier que nous n'ayons d'autres choix que d'apparaître comme des radoteurs et devoir redire ce que nous disions en avril dernier : les conditions de travail et la qualité du service public vont encore se dégrader.

Compte rendu

PAR LIONEL PENAUD

Trois mois après la rentrée scolaire, l'inspecteur d'Académie vient enfin de réunir le CTP second degré pour présenter le bilan de rentrée et les orientations départementales second degré pour la rentrée 2011. Conditions de travail, orientations et mise en place du livret de compétences ont été longuement évoquées par les syndicats de la FSU. Dénonçant avec fermeté un livret de compétences dont la seule finalité apparaît être une réponse aux besoins du «

marché et de l'entreprise ». L'inspecteur d'Académie y voit au contraire une chance pour tous les élèves en particulier ceux qui ne pourront avoir de diplôme à leur sortie du système scolaire. Disparition donc dans son discours d'une Education où apprentissages, connaissance, culture, citoyenneté, solidarité, responsabilité, sont prioritaires. Tout semble centré sur les compétences du socle commun, seul voie de « formation » pour les jeunes de notre société.

Pour la mise en place de tout cela, l'autonomie reste le maître mot du pilotage éducatif. Autonomie principalement axée sur l'observation des résultats au brevet des collèges dont dépendront pour en partie, les moyens horaires. Nous avons rappelé que ces moyens ne sont pas adaptés aux besoins réels du système éducatif dans notre département, les moyennes départementales des effectifs par classe (entre 24 et 25 selon les niveaux) cachent la réalité du terrain. En effet un enseignement de qualité, malgré le dévouement et le professionnalisme des collègues, est plus problématique dans les classes aux effectifs proches du seuil de 30 élèves. Ce ne sont pas les heures supplémentaires imposées quasiment à l'ensemble des collègues, qui permettront d'améliorer ces conditions d'enseignement. 20 voir 22 ou 23 heures d'enseignement sont facteur de fatigue et d'une attention moins soutenue des enseignants face aux élèves.

Malgré cela l'Inspecteur d'Académie rappelle que ce sont des choix d'établissement afin de mettre en place des remédiations, que le niveau des heures supplémentaires ne baissera pas dans notre département pour la rentrée prochaine.

En cela il semble fortement soutenu par les chefs d'établissement qui sont preneurs de ces moyens, et dont les objectifs, loin d'une culture commune pluraliste, collective et solidaire, restent une réussite (très) personnalisée des élèves. La porte de l'autonomie s'ouvre de plus en plus, elle va même jusqu'à s'immiscer dans la formation des nouveaux stagiaires (18h face aux élèves). En effet, face à l'extrême fatigue et tension des stagiaires, voire aux démissions de certains, les chefs d'établissement soutiennent que la formation qu'ils « reçoivent » au sein de l'établissement au contact du chef d'éta-

blissement et des équipes pédagogiques, est tout autant satisfaisante que celle des IUFM auparavant, qu'ils sont (les chefs d'établissement) aptes à remplir cette mission locale en apportant par ailleurs, en complément des tuteurs, l'expertise pédagogique nécessaire pour ces jeunes enseignants !

Face à de tels propos nous avons rappelé les difficultés d'enseignement de ces nouveaux collègues « jetés » à temps plein et sans formation dans un système éducatif ou individualisme, hiérarchie, autonomie, semblent désormais les maîtres mots. Nous avons rappelé, sans être démentis par l'Inspecteur d'Académie que le nombre d'emplois de titulaires diminuaient et que le nombre d'emplois précaires étaient en forte croissance. Le discours d'une politique éducative ambitieuse ne peut pas s'accompagner d'un sacrifice de la qualité de l'enseignement avec moins de formation, moins de titulaires et plus de contractuels non formés.

Ce CTPD a mis en évidence la création d'une option bi langue avec du chinois à la rentrée prochaine. L'Inspecteur d'Académie a rappelé qu'il n'y aurait pas d'augmentation des moyens pour le département, ne serait-ce que par une démographie stable en Sarthe.

Par ailleurs nous avons rappelé que pour mener à bien leurs missions les assistantes sociales devaient pouvoir compter sans faille les frais de déplacements, ce qui semble avoir aujourd'hui beaucoup de retard.

Au sujet de l'accompagnement éducatif aucun document n'a été présenté aux représentants du personnel, nous avons donc demandé qu'un bilan soit effectué sur ce point.

Enfin, notre questionnaire sur les rythmes scolaires et les buts recherchés par le Ministère n'a trouvé que peu d'écho auprès de l'Inspecteur d'Académie qui s'est contenté, au sujet de l'expérimentation en Sarthe « sport l'après midi » de nous dire que tout se passait bien dans les 3 collèges concernés.